

Date de convocation : 06/12/2024 Date d'affichage : 06/12/2024 Nbre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 10	L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Didier PETITPAS, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.
---	--

Absents excusés :

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mme Sylvie COUPE
Mr Christian LAN

Absents :

Mr Patrick DEMARQUET
Mr Boris BOYAVAL

N°151- 2024

Validation du rapport d'activités de Fougères Agglomération

Monsieur le Maire propose de débattre du rapport annuel de Fougères Agglomération.

Tout d'abord, il est constaté que les remarques faites sur le rapport de 2020 et 2021 n'ont pas fait l'objet de réponses de Fougères Agglomération.

Lors des échanges, plusieurs observations sont notées :

- Les élus s'inquiètent de voir une concentration des activités économiques et demandent une répartition sur l'ensemble du territoire notamment sur Beaucé et Laignelet.
- Les élus constatent peu de ventes de terrains constructibles pour les activités exogènes. Il est constaté une délocalisation d'entreprises déjà installées sur le territoire vers de grandes zones.
- Il est rappelé que les investissements engagés pour les zones d'activités de Fougères Agglomération sur les communes génèrent des recettes pour les communes accueillantes (Taxe d'aménagement, Taxes foncières, ...) doivent revenir à l'inter communauté pour une redistribution vers les communes.
- Concernant les mobilités, il est souligné la nécessité de prévoir des arrêts de bus à proximité des zones d'activités économiques.
- Il est demandé de valoriser les aires de covoiturage par des aménagements et une signalétique adaptée.

- Concernant le PLH, la densité par ha n'est pas en proportion avec les communes. Il est constaté un problème d'équité. De plus, un manque de soutien financier ne permet pas de réaliser les opérations affichées dans le cadre du PLH.
- Dans le domaine du soutien aux communes, il est inégal car des communes obtiennent une revitalisation par l'économie avec l'aide de l'intercommunalité (par exemple : Fougères avec le FIL).
- Investissement lourd et conséquent sur des opérations concentrés sur Fougères (Urbanisme, PEM Place de la République, ...).
- Dans le domaine du culturel, il est constaté un manque de diversité sur les propositions. Les communes doivent mettre en œuvre des actions seules pour dynamiser le territoire. De plus, l'espace « Aumaillerie » est sous utilisé.

Le projet de territoire a délibérément omis de traiter les équilibres financiers pour l'ensemble du territoire (cf. projet de territoire présenté en Conseil Municipal du 12/12/2024).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ce rapport et demande de tenir compte des observations ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

